

AIDES FINANCIERES DU FONDS SOCIAL LYCEEN

Il existe deux fonds d'aides financières au Lycée :

- **Le fonds d'aide à la restauration :**

Il aide les familles et les élèves à financer les frais de demi-pension (self) et d'internat.

- **Le fonds social Lycéen :**

Il aide les familles et les élèves à financer d'autres frais liés à la scolarité (voyages scolaires, matériels, manuels, transport scolaire,...)

Ces aides s'adressent à l'ensemble des élèves du Lycée.

Comment demander une aide au fonds social ?

Les dossiers de demande sont disponibles auprès du secrétariat du proviseur adjoint selon la classe de votre enfant.

Les aides sont accordées en fonction des revenus de l'élève et/ou de sa famille ainsi que des informations communiquées. Les demandes sont étudiées en commission de manière anonyme.